



# DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

## ARRONDISSEMENT DE VERDUN

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du MERCREDI 03 DECEMBRE 2025

#### Délibération n° 2025 – 12 – 111

#### Révision de la grille tarifaire des contrôle obligatoires, des installations d'assainissement non collectif

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en Assemblée Générale ordinaire à la salle intercommunale du Pôle des Services Publics à STENAY, légalement convoqué, par le Président - Monsieur Stéphane PERRIN.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 50 (45 présents et 5 pouvoirs)

- Délégués Présents :**

Guy RAVENEL (Aincreville), Jean-Marie BAUDIER (Autreville-St-Lambert), Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon), André CORNETTE (Bantheville), Joël FOURREAUX (Beaufort-en-Argonne), Bernard KAZUK (Brouennes), Lydia CHARBONNIER (Cesse), Philippe CHARDIN (Cléry-le-Grand), Pascal HUMBERT (Cléry le Petit), Dominique GARRE (Cunel), Denis GAVARD (Doulcon), Mickaël ANDRE (Doulcon), Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Lydia AUFRANC (Dun-sur-Meuse), Jean BROYART (Fontaines-St-Clair), Nelly AUBRY (Lamouilly), Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse), Véronique LANDRAGIN (Laneuville-sur-Meuse), Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun), Gilles HERVEUX (Martincourt-sur-Meuse), Olivier MARTINEZ (Mont-devant-Sassey), Michel LEFORT (Montigny-devant-Sassey), Pierre BELKESSA (Mouzay), Julien DOREMUS (Mouzay), Jean-Luc BRIDET (Murvaux), Patrick SALAUN (Nantillois), Fabien GRAFTIAUX (Nepvant), Marie-Noëlle BAUDIER (Sassey-sur-Meuse), Claude ANSMANT (Saulmory-Villefranche), Claude VENANTE (Sivry-sur-Meuse), Stéphane PERRIN (Stenay), Daniel LEGER (Stenay), Chantal DAUNOIS (Stenay), Michel COLLET (Stenay), Jean-Noël CROS (Stenay), Hervé CULOT PONCE (Stenay), Pascal MEZIERES (Stenay), Romuald COLLET (Stenay), Ornella CLAUDEL (Stenay), Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun), Yves JAVELOT (Wiseppe).

- Délégués Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

Éric HUARD (Brieulles-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Claude VENANTE (Sivry-sur-Meuse), Stéphane GUILLOU (Dun-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Sylvie ARVIS (Stenay) ayant donné pouvoir à Michel COLLET (Stenay), Véronique BOKSEBELD (Stenay) ayant donné pouvoir à Daniel LGER (Stenay), TRUBERT Catherine (Stenay) ayant donné pouvoir à Romuald COLLET (Stenay).

- Délégués représentés par leurs suppléants :**

Christian FISSEUX (Liny-dvt-Dun), Robert BILL (Milly-sur-Bradon), Raphaël ROFFE (Olizy-sur-Chiers), Patricia SIMON (Pouilly-sur-Meuse).

- Délégués Absents Excusés :**

François WATRIN (Beauclair), Michel VUILLAUME (Dannevoux), Martin QUIRING (Halles-sous-les-côtes), Sébastien GILLET (Inor), Daniel DUPUIS (Luzy-St-Martin), Jean-Jacques GERARD (Moulins-St-Hubert), Andrews GOETHALS (Mouzay), Ghislaine THOUVENIN (Stenay), Claire GEOFFROY (Stenay), Gérard VAUDOIS (Vilosnes-Haraumont).

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Dominique GARRÉ de la commune de Cunel.

Le quorum étant respecté, 45 conseillers présents sur 60 membres.

Dans le cadre du marché actuel de réalisation des contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectif par un prestataire extérieur, les prix unitaires des prestations sont révisés mensuellement.

Les tarifs répercutés aux usagers avaient été revus en 2024 afin de correspondre aux tarifs appliqués alors par le prestataire et de prendre en compte les frais annexes, en particulier les frais postaux.

Mais, suite aux différentes révisions appliquées en 2025, les tarifs appliqués aux usagers permettent de couvrir ceux appliqués par le prestataire, mais seront insuffisants à court terme pour couvrir également les frais annexes.

Ainsi, il est proposé de réviser la grille tarifaire de la manière suivante :

Contrôle des installations existantes : 191 € TTC

Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve ou réhabilitée : 108 € TTC

Vérification de l'exécution des travaux d'une installation neuve ou réhabilitée (contrôle de bonne exécution) : 218,50 € TTC

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire

**Considérant** que les révisions successives appliquées par le prestataire en 2025 entraînent une hausse progressive de coûts, rendant à court terme insuffisante la tarification actuellement facturée aux usagers pour couvrir l'ensemble des dépenses,

Considérant qu'il appartient à la collectivité de maintenir l'équilibre financier, conformément aux principes de la comptabilité publique,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Communautaire**  
**Par 50 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**APPROUVE** la révision de la grille tarifaire des contrôles obligatoires, des installations d'assainissement non collectif.

**FIXE** les nouveaux tarifs de la manière suivante :

-Contrôle des installations existantes : 191 € TTC

-Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve ou réhabilitée : 108 € TTC

-Vérification de l'exécution des travaux d'une installation neuve ou réhabilitée (contrôle de bonne exécution) : 218,50 € TTC

**FIXE** l'entrée en vigueur de ces tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Pour Extrait conforme,  
Le Président,  
Stéphane PERRIN

**INFORMATION** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.